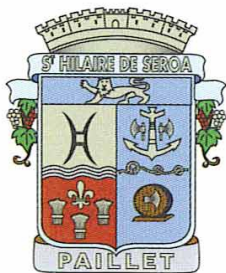


MAIRIE DE PAILLET

33550



Tél 05.56.72.14.57

Fax 05.56.72.19.34

E-mail : mairie.paillet@cc-artolie.fr

Compte-Rendu de réunion du Conseil Municipal

Séance du 03 octobre 2014

Etaient présents :

Mmes Céline BIGNONNEAU, Dominique CASTET, Nathalie CHAGNEAU, Danièle DUCRET, Fabienne HURMIC, Elisabeth ROY, Colette SCOTT.

MM. Edouard BOUSSIER, Emmanuel CORCKET, Jérôme GAUTHIER, Daniel HOUGAS, Jean-Louis MARAIS, Bernard REYNAUD, Louis-François SCHAEFFER.

Etait absent : M. Daniel ALONSO.

Secrétaire de séance : M. CORCKET.

Approbation du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2014

- lire « 9 000 € » et non « 90 000 € »
- Le Secours Populaire n'a pas participé à la mise en place du vestiaire.

Suite à ces deux corrections, le Compte-Rendu du précédent Conseil Municipal est soumis aux votes.

Le village de Paillet est lauréat du Label « Territoire Bio Engagé ».

Cela signifie qu'au moins 6% des terres agricoles de notre territoire sont exploitées en Bio, objectif fixé dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.



11 voix pour

1 abstention (M. Marais)

Mmes Roy et Scott ne prennent pas part au vote.

Ouverture d'un poste ATSEM 2nde classe

M. le Maire rappelle que Mme Monique BAIRRAS, ATSEM 1ère classe, sera en retraite à partir du 1er janvier 2015. Une procédure de recrutement est en cours pour la remplacer. A ce jour, M. le Maire et Mme Ducret ont reçu 10 candidates.

L'ouverture de poste concerne un ATSEM 2nde classe.

La démarche est de sélectionner quelques candidats à l'issu des entretiens, et de les faire travailler une journée en situation pendant une journée.

Les candidatures sont diverses, le diplôme minimum requis est un CAP petite enfance.

14 voix pour.

Convention de partenariat GRDF

Il s'agit d'une convention d'acceptation à héberger un concentrateur. Il est prévu ces prochaines années de changer tous les compteurs gaz, ce qui devrait se traduire par une facturation de 2 € / an / foyer. Ces nouveaux compteurs n'auront plus besoin d'être relevés car ils enverront les informations de consommation via un émetteur radio. GRDF prospecte dans les Communes pour trouver des emplacements potentiels de concentrateurs qui transmettraient ces informations radio. Le site d'installation de ces concentrateurs serait loué à la Commune 50 € par an.

Pour Paillet, l'emplacement de l'église est proposé comme point possible d'installation d'un concentrateur.

Vote : 10 pour, 2 abstentions (Mme Hurmic, M. Boussier), 2 contre (Mme Bignonneau, M. Marais).

Délégation partie civile affaire Royo

Rappelons que ce chalet a été construit sans autorisation ni permis. Dans le cadre du procès en cours entre la Commune et M. Royo, l'avocat de la Commune demande une délibération du Conseil Municipal pour mandater M. le Maire « dans l'affaire concernant M. Royo ».

Le village de Paillet est lauréat du Label « Territoire Bio Engagé ».
Cela signifie qu'au moins 6% des terres agricoles de notre territoire sont exploitées en Bio, objectif fixé dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.



Le conseil municipal autorise monsieur le maire à représenter la commune de Paillet en qualité de partie civile dans l'affaire pendante devant le tribunal correctionnel de Bordeaux qui oppose le ministère public à monsieur Philippe Royo.

Vote : 14 pour

Délibération caisse des dépôts et des consignations

En vue d'effectuer de l'emprunt concernant le logement au-dessus de la cantine, la caisse des dépôts et consignations souhaite préciser la délibération déjà prise en rajoutant « en vigueur à la date d'effet du contrat » et « certifié exécutoire »

Vote : 14 pour

Délibération SDEEG : taxe communale d'électricité

Dans la taxe communale sur la consommation électricité, une partie est versée au SDEEG (19,5%) et une autre pour la commune (80,5%).

Une nouvelle loi (8 août 2014) impose de prendre la même délibération entre la collectivité et le syndicat pour valider cette répartition.

Vote : 14 pour

Informations et questions diverses

- Les POS communaux n'existeront plus à partir du 1er janvier 2017. Sur Paillet, il n'y a pas de projet d'urbanisme prévu qui nécessiterait de passer spécifiquement à un PLU communal. L'objectif est de transférer cette compétence à la communauté de communes (PLU Intercommunal).

- dons dans le cadre du déluge et des inondations du 25 juillet, 440 personnes et institutions ont été recensées comme ayant fait des dons pour la commune et les sinistrés. Toutes ont été remerciées individuellement par M. le Maire.

- Le Lion's Club propose de venir gratuitement en soutien aux personnes ayant des problèmes avec leur assurance.

Le village de Paillet est lauréat du Label « Territoire Bio Engagé ».
Cela signifie qu'au moins 6% des terres agricoles de notre territoire sont exploitées en Bio, objectif fixé dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.



- Suite à l'élan de solidarité et aux dons en matériel sur la commune de Paillet, il est acté le principe d'installation d'une antenne du Secours Populaire dans la bâtiment Escande avec ouverture du vestiaire une fois par mois pour commencer.

- Un nouvel événementiel est proposé début avril, sur les Communes de Langoiran et de Paillet. Il s'agit d'un forum populaire et festif permettant aux citoyens et élus d'aborder des thèmes de société (voir projet ci-joint). Un co-portage serait effectué par les Communes et Langoiran et de Paillet, ainsi que par la Communauté de Communes sous réserve d'acceptation.

Le village de Paillet est lauréat du Label « Territoire Bio Engagé ».
Cela signifie qu'au moins 6% des terres agricoles de notre territoire sont exploitées en Bio, objectif fixé dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

